

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
VILLE DE SAINT-RÉMI

RÈGLEMENT Numéro : V 680-2020-03

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
NUMÉRO V 680-2019-00

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de corriger certaines dispositions du règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement numéro V 680-2019-00 suite à son entrée en vigueur et son application ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'Annexe B – Les panneaux d'arrêt du règlement numéro V 680-2019-00 est modifié de façon à ajouter les arrêts sur les voies de circulation suivantes :

| VOIE DE CIRCULATION | INTERSECTION | NOMBRE | PARTICULARITÉS |
|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------------------|
| FAUBOURG-NOTRE-DAME, rue du | NOTRE-DAME, rue | 1 | |

ARTICLE 2

L'Annexe D - Les limites de vitesse du règlement numéro V 680-2019-00 est modifié de façon à ajouter la rue du Faubourg Notre-Dame et inscrire « au complet » dans la colonne section du tableau des rues de 40 km/h maximum.

ARTICLE 3

L'Annexe E – Le stationnement interdit ou limité du règlement numéro V 680-2019-00 est modifié de façon à ajouter les spécifications des rues ci-dessous de la façon suivante :

| Rue | Coté de rue (adresse) | Section | Commentaire |
|-----------------------------|------------------------------|----------------|--------------------|
| FAUBOURG-NOTRE-DAME, rue du | Impaire | | |

ARTICLE 4

L'Annexe I – Plan de signalisation du règlement numéro V 680-2019-00 est abrogé et remplacé par le plan indiqué à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(original signé)

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

(original signé)

**Patrice de Repentigny
Greffier**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : 19 octobre 2020
ADOPTION : 16 novembre 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR : 20 novembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
VILLE DE SAINT-RÉMI

RÈGLEMENT Numéro : V 680-2020-03

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
NUMÉRO V 680-2019-00

ANNEXE I – PLAN DE SIGNALISATION

*Le texte officiel du présent règlement prévaut
sur le plan modifié qui y est annexé.*